« limitez vos adversaires, renouvelez votre outillage, fabriquez beaucoup, pour fabriquer à bon marché, et la lutte redeviendra égale. »

Nos patrons ont suivi ces conseils au point de mériter les éloges du plus ardent promoteur du traité:

« Nous le proclamons à l'honneur de Roubaix, a dit M. Rouher, pour conjurer la ruine dont il se sentait menacé, il lui fallait accepter d'énormes sacrifices et accomplir de gigantesques efforts. Il n'a reculé ni devant les uns, ni devant les autres, et il est resté jusqu'ici triomphant sur la brèche. »

Ce que l'on prenait pour un triomphe, était un déploiement de forces si considérable qu'il a eu pour résultat une surabondance d'outillage, un surcroît de production qui, par une concurrence démesurée, a ruiné notre marché intérieur et a amené une diminution de travail correspondant pour nous à une diminution de salaire.

Nous avons donc le droit de défendre aux promoteurs du traité de nous reprocher de nous être trop développés, n'ayant en cela suivi que leurs malheureux conseils.

C'est une consolation pour nous de savoir et de dire que l'inégalité de la lutte ne provient pas du peu d'intelligence, de courage et de patience que patrons et ouvriers ont déployés.

Non! nous ne sommes en rien inférieurs aux nations étrangères. Nous ne sommes en faute que de nous être laissé imposer un traité qui nous livre à des concurrents qui, par des causes indépendantes de nous, produisent à meilleur marché que nous.

L'ouvrier français, en travaillant par jour trois heures de plus que son confrère anglais, aide plus que celui-ci à diminuer les frais généraux, les frais de fabrication.

La France, qui a applaudi la fin de la dictature politique, verra avec orgueil la dénonciation d'un traité imposé par la dictature commerciale.

Nous joignons à cette lettre, monsieur le député, un tableau indiquant la situation exacte de notre industrie; vous y trouverez toutes les preuves à l'appui.

Veuillez ajouter que les questions sociales, loin de se résoudre, deviennent de jour en jour plus aiguës, plus brûlantes; que l'ouvrier voit son salaire diminuer pendant que toutes les choses nécessaires à la vie augmentent, et que ce traité, qui a puissamment contribué au renchérissement des denrées et à l'appauvrissement de l'ouvrier, met en doute la sollicitude que le gouvernement impérial paraissait avoir pour les classes laborieuses.

CONCLUSIONS.

Considérant que, malgré la supériorité de l'ouvrier français, notre fabrication nationale est frappée par des causes d'infériorité qui se rattachent à la situation tant économique que politique du pays;

Que ces causes sont les suivantes :

1. Parce que nous n'avons pas en France, comme nos rivaux d'Angleterre, deux cent millions de consommateurs à pourvoir ;

2. Parce que nos marchés de matières premières sont moins considérables que ceux de l'Angleterre et que notre approvisionnement est plus coûteux;

3. Parce que notre combustible, premier aliment de la mécanique industrielle, nous revient beaucoup plus cher ;

4. Parce que nos frais de transport des matières premières et manufacturées sont plus considérables ;

5. Parce que les bonnes institutions de crédit, la stabilité dans les affaires politiques et les garanties de la liberté d'association nous font défaut ;

6. Parce que la conscription vient tous les ans nous enlever les plus jeunes et les plus vigoureux ouvriers ;

7. Parce que nous n'avons pas, dit-on, une position géographique, une constitution sociale qui nous permettent la réduction de l'armée, et nous donnent un gouvernement à bon marché ;

8. Enfin, parce que si le capital industriel n'a pas la garantie de la stabilité, si le crédit est restreint, si les bienfaits de l'association sont insuffisants, si les charges sont en baisse, — les charges publiques, les impôts ne diminuent pas ;

Les ouvriers de Roubaix demandent la dénonciation immédiate du traité de commerce afin que le Corps législatif, remis en possession de la plénitude de ses droits, puisse établir — vis-à-vis de l'étranger privilégié jusqu'à ce jour, dans la vente sur nos marchés de ses produits manufacturés, — des droits compensateurs en faveur de notre industrie, et qu'il impose, à la production étrangère, les charges dont sont accablés les produits français.

(*La suite au prochain numéro.*)

CHRONIQUE LOCALE.

Conseil municipal de Roubaix.

Séance du 20 novembre 1869.

Absents : MM. Pollet-Desquiens, A. Wibaux, E. Frasez, L. Eeckman, Letoquart-Duthilleul et H. Tersynck.

Présidence de M. C. Descat, maire.

Secrétaire, M. P. Parent.

Le Conseil :

Adopte les conclusions du rapport présenté par M. Dubar, au nom de la commission nommée pour étudier l'emplacement des marchés et l'emploi auquel sera affecté le local de l'exposition des Beaux-Arts ;

Entend le rapport concernant le projet d'entretien des pavés de la ville, et en vote à l'unanimité toutes les conditions ;

Accepte la rue des Filatures et celle du Trichon, aux conditions spécifiées dans les rapports de la commission de la voirie, présenté par M. Dubar;

Vote les conclusions de 23 rapports de la commission des logements insalubres, dont 4 concluant à l'interdiction absolue, et 19 indiquant des travaux d'assainissement ;

Vote un crédit éventuel de 1,200 francs pour construction d'une marquise au Collège ;

Renvoie à la commission des finances l'examen d'une réclamation faite par M. Boissières ;

Charge la même commission d'une demande faite par M. A. Delaoutre, relativement au remplacement de 129 lanternes à l'huile par des lanternes à gaz ;

Renvoie de nouveau à la commission des travaux la question de suppression des passages à niveau, à l'Alouette et au Fontenoy ;

Décide que la commission des écoles s'occupera de la proposition faite par M. Braquet, professeur de gymnastique.

La Chambre consultative et la Chambre syndicale se réunissent ce soir. Leurs délibérations auront pour objet le rapport de M. le ministre du commerce et les décrets impériaux nommant le Conseil chargé de procéder à l'enquête industrielle.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que ce rapport, ces décrets et ce projet d'enquête préoccupent au plus haut point l'attention publique à Roubaix.

Nos sociétés musicales célébraient hier la fête de Sainte-Cécile. Selon l'usage, la Grande Harmonie a exécuté quelques morceaux pendant la messe célébrée à son intention dans l'église Saint Martin. Le programme annoncé était attrayant et rempli de promesses ; aussi les *dilettanti* roubaisiens se pressaient-ils en foule dans l'église Saint Martin.

Les lauriers si glorieusement gagnés au concours du Hâvre n'ont fait qu'accroître l'ardeur et le goût de nos musiciens; hier, ils nous l'ont prouvé, en rendant d'une manière parfaite l'*Allegro* et l'*Adagio* de la Symphonie en *ut* mineur de Beethoven.

Lorsque l'on entend l'*Allegro* de cette admirable symphonie, on est vraiment émerveillé de la profondeur du génie de Beethoven. Avec quelle mâle vigueur, pleine de noblesse et de fierté, il s'empare de son sujet; quel style grandiose! quelle ampleur dans le développement de l'idée principale, qui n'est que de quatre mesures et qui forme à elle seule tout le sujet du morceau. On raconte que quatre coups discrètement frappés à sa porte et rythmés d'une certaine manière inspirèrent à Beethoven l'idée-mère de cet *Allegro*. Ceci est de la légende; mais il faut reconnaître que le maître était assez bien doué pour faire de ces tours de force.

L'*Adagio* de la même symphonie correspondait heureusement avec le moment de l'élévation ; tous les cœurs étaient émus de ces accents graves et religieux, de ces champs inspirés qui semblaient nous inviter au recueillement et à la prière.

A la fin de la messe, la *Grande-Harmonie* a exécuté une suite de motifs de Meyerbeer, parmi lesquels nous avons particulièrement remarqué quelques fragments des airs de ballet du *Prophète*. Cette *Redowa* charmante, et surtout ce *Galop* si brillant, si orihinal et si vif d'allures ont fait tout le succès du *Prophète*. Il faut avouer que la musique de cet opéra, si belle et si admirable qu'elle soit, demande à être entendue par des connaisseurs; à la longue, seulement, le public ordinaire parvient à goûter les beautés de cette partition. Eh bien! dès le premier jour, grâce au *quadrille des Patineurs*, au *Pas de la Redowa*, et au *Galop final*, le succès du *Prophète* s'affirmait franchement et sans conteste.

Nous n'avons que des éloges à adresser à nos musiciens pour leur magnifique exécution, pendant la messe de Ste Cécile ; mais nous ne les féliciterons pas des morceaux qu'ils ont choisis pour leur départ. Pourquoi, en se rendant chez leur honorable président, M. Pierre Parent, jouer comme une musique de village, *la charmante Rosalie* et *les Pompiers de Nanterre?* Franchement, trop d'insanités et d'inepties musicales courent aujourd'hui les rues et dépravent le goût des masses, pour que nos musiciens s'en fassent aussi les vulgarisateurs attitrés. Certainement, lorsqu'une musique est en marche, il faut qu'elle exécute des morceaux gais et enlevants; mais il existe beaucoup de *Pas redoublés* brillants et coquets, qui feraient bien mieux notre affaire que ces refrains grotesques. — Rémy.

Pour toute la chronique locale : J. Reboux

THEATRE.

Dimanche, 14 novembre, public assez nombreux; lundi, plus restreint. Jeudi, *Un pied dans le crime* et une charmante comédie, *Je dîne chez ma mère*, avaient attiré plus de monde que le jeudi précédent. Mais il y a encore et toujours beaucoup de places vides, aux galeries du haut surtout; enfin, le public du jeudi semble vouloir revenir et l'on nous affirme que la direction monte des œuvres susceptibles de l'attirer davantage et de le garder, s'il revient tout à fait.

Un pied dans le crime est bâti sur la pointe d'une aiguille ; c'est une comédie très gaie; l'idée est simple, vulgaire, si l'on veut, mais très drôle. Cette œuvre a été l'occasion d'un nouveau succès pour MM. Caliste et Montlouis; tous deux réussissent d'entrain; ils tiennent constamment leur public sous l'influence de leur verve. D'un bout à l'autre, bien que le dernier acte soit faible, c'est un long éclat de rire. M. Chatillon mérite, dans le rôle d'Edgard Vermillon, sa bonne part d'éloges, ainsi que M. Mauny, dont le talent de bon aloi s'affirme de plus en plus. Mmes Revalié, Houdières et Bonnefoi ont vaillamment contribué au succès.

Je dîne chez ma mère est une comédie élégante et d'une profonde moralité : cette poétique figure de Sophie Arnoult — la personnification de l'actrice célèbre d'une époque où le préjugé, heureusement bien affaibli aujourd'hui, à l'endroit des artistes, était dans toute sa force, est rendue avec une vérité, une force d'études admirables par Mme Caroline Bréon. Elle a compris, en artiste supérieure qu'elle est, ce mélange d'insouciance et de sentiment, de l'esprit brillant et du cœur, qui caractérisait la grande cantatrice. C'est le néant des gloires humaines, la lumière brillante mais éphémère de ces météores splendides autour desquels les grands seigneurs gravitaient, pour lesquels ils se ruinaient, mais qu'ils tenaient à distance, quand même; en un mot qu'ils adoraient mais qu'ils n'estimaient guère autrement qu'à l'état de jouets : c'est le revers de cette belle médaille. Mme Caroline Bréon a passé avec infiniment d'art par ses alternatives d'esprit et de cœur; elle a été brillante et vraie. M. Mentor, dans le rôle de Pierre Didier, s'est montré, encore ici, artiste convaincu, consciencieux et habile; il a tiré un excellent parti, d'un rôle qui, mal compris, peut cotoyer le ridicule; il l'a rondement mené. M. Ch. Fournier a été applaudi dans le sien; nous le répétons, cet artiste gagne à être entendu.

Bonne reprise de la *Corde sensible*, bien enlevée par MM. Caliste, Mauny, Mmes Chatillon et Houdières. — Toutes deux ont été très applaudies. — Nouveau succès de *La Poudre aux yeux*. X.

Dernières nouvelles.

Le *Journal Officiel* d'aujourd'hui publie:

1° Un décret disposant que « les membres du Conseil privé seront membres de droit du Conseil supérieur du commerce de l'agriculture et de l'industrie. »

2° Un arrêté ministériel nommant commissaires spéciaux près le Conseil supérieur :

MM. J. Brame, député au Corps législatif;
Le baron de Fourmont, député au Corps législatif, manufacturier;
Pouyer-Quertier, ancien député, manufacturier ;
Aimé Gros, ancien député, manufacturier ;
Schlumberger, président de la Chambre de commerce de Mulhouse ;
Piérard, inspecteur-général des mines.

Sont adjoints au commissaire général administratif les auditeurs du Conseil d'Etat dont les noms suivent : MM. de Benoist, Courte de la Goupillière, de Ladoucelle, Aylies.

Tout en applaudissant au choix des commissaires spéciaux, nous maintenons nos appréciations en ce qui concerne la composition du Conseil supérieur.

J. Reboux.

COMICE AGRICOLE DE LILLE.

Extrait du procès-verbal de la séance du 3 novembre 1869.

(Présidence de M. Baucarne.)

Le président donne lecture d'une lettre de M. le ministre des finances, qui annonce que l'administration ne peut faire droit à la demande du Comice touchant la liberté d'exploitation.

M. le président déplore l'issue défavorable qu'ont eue les démarches réitérées du Conseil au sujet de la crise que supporte la culture du tabac dans le Nord. Il résume toutes les tentatives faites à ce sujet et se plaint de la mauvaise volonté avec laquelle elles ont été accueillies.

M. Des Rotours pense que tout n'est pas perdu ; si le directeur-général est hostile à nos réclamations, on pourrait, en s'adressant directement au ministre obtenir quelque chose. M. le ministre porte intérêt aux questions spéciales qui s'agitent dans le ressort de ses attributions ; en lui exposant de nouveau celle-ci, par l'organe de la députation du Nord, peut être en la lui ferait envisager sous un point de vue plus conforme à nos intérêts.

Il est évident que le monopole institué sous le premier Empire, entendait que le planteur pût disposer de son produit, en le livrant au commerce extérieur. Cette latitude est devenue illusoire par les entraves fiscales. Pourquoi le gouvernement ne reviendrait-il pas à l'esprit qui a présidé à l'institution première du monopole ?

M. le directeur pense qu'il y aurait pour la Régie un inconvénient à ne pas savoir d'avance la quantité de tabac indigène qui lui sera fournie ; mais cette quantité, elle est toujours sûre de la posséder, malgré la permission d'exportation au moment de l'expertise, puisqu'il lui suffira de la payer un prix justement rémunérateur pour qu'elle lui reste entre les mains.

D'ailleurs, aujourd'hui même, d'après le règlement, la quantité de tabac livrable n'est pas connue de la Régie au moment de la délivrance du permis de culture, puisque le cultivateur est encore libre alors de diminuer la quantité déclarée ou de supprimer même toute culture.

M. le président s'engage à fournir à la députation du Nord une note qui sera mise par elle sous les yeux de M. le ministre.

M. Baucarne annonce qu'il croit devoir saisir le Comité d'une question aujourd'hui très débattue et qui regarde l'agriculture pour une grande part, bien qu'on semble vouloir l'en tenir éloignée.

L'Industrie du Nord s'agite beaucoup à l'occasion des tarifs douaniers et du système libre-échangiste ; une enquête vient d'être faite par un conseiller d'Etat dans notre département, l'agriculture n'a pas été entendue, et cependant, dans une foule de cas, ses intérêts sont fortement engagés, à propos des droits d'exportation ou d'importation. Il suffit de citer les questions relatives aux animaux de boucherie, au charbon, aux laines, aux sucres, aux tabacs, aux engrais. Il est à désirer qu'elle ne s'endorme pas et qu'elle prenne part aux discussions que soulèvent les traités de commerce.

A ce sujet, M. le président donne lecture d'un article du *Mémorial d'Amiens*, reproduit par le *Journal de Roubaix*, où l'on discute surtout la question des laines au point de vue agricole :

Deux causes déprécient en ce moment nos laines : la suppression des droits à l'entrée, en vertu des traités commerciaux de 1860 et 1866, et la surabondance de la production étrangère.

Cet état de choses produit pour l'agriculture française une perte de quatre-vingt-cinq millions de francs par année, savoir: soixante millions de droits d'entrée, décime compris, et vingt-cinq millions provenant de la dépréciation des prix provoquée par l'envahissement des laines étrangères.

Le libre-échange avait promis la vie à bon marché ; il avait promis à l'agriculture les matières brutes et fabriquées à meilleur marché. Quel résultat ont eu ces promesses ? La cherté de la vie n'a pas diminué; les matières nutritives et la main d'œuvre ont augmenté. Si l'agriculture vend plus avantageusement ses produits de basse-cour, ses fruits et ses légumes, par contre elle paie sa main-d'œuvre plus cher, ses locations plus cher, et elle perd quatre-vingt-cinq millions sur ses laines. Demain, elle sera atteinte dans toutes ses autres productions.

Il entre en France, depuis les derniers traités, 11 0/0 de laines étrangères en plus chaque année ; en 1868, il est entré 228,661,217 livres de laines exotiques. Encore si les consommateurs avaient profité de la suppression des tarifs ; mais paie-t-on un habit moins cher aujourd'hui qu'en 1860 ? Assurément, non.

L'agriculture ne peut supporter plus longtemps cet état de choses; elle ne peut s'incliner devant la position qui lui est faite. Il faut qu'elle s'unisse à l'industrie pour demander le remplacement des traités de commerce par des lois douanières modifiables suivant les intérêts de la France et avec le concours du pays.

M. Baucarne, après la lecture de cet article, propose la nomination d'une commission qui serait chargée de s'occuper des moyens de faire valoir les intérêts agricoles devant qui de droit dans les discussions qui s'engageront encore sur les tarifs douaniers.

M. Des Rotours appuie fortement les idées de M. Baucarne ; il recommande de marcher d'accord avec l'industrie, de ne jamais se séparer d'elle dans ces circonstances et d'écarter tout ce qui pourrait diviser des intérêts solidaires.

M. Vincent fait observer que M. Ozenne a déclaré dans l'enquête qu'il a faite qu'un nouveau tarif général était dans la pensée du gouvernement qui recevrait volontiers communication des projets conçus par les industries intéressées.

La nomination d'une commission est approuvée ; elle se composera ainsi qu'il suit :

MM. Corenwinder, Dalle, Desmoutiers Louis, Desrousseaux, de Germiny, Heddebault, Hellin, Leroy-Dubois, Lecat-Buttin, Loridant, Mélisse, de Melun, Des Rotours, Scalabre, Vandebeulque, Varlet, Vincent, Meurein, Crepelle.

La séance est levée à une heure.

Le secrétaire général,
DE NORGUET

Cours public de Physique.

Mercredi 24 Novembre à 8 heures 1/4.

Actions chimiques des piles.

Electricité produite par la réaction des dissolutions. Polarisation des lames de platine. Electricités de décompositions chimiques. Propriétés du zinc distillé. Histoire d'Ampère.

FAITS DIVERS.

— Voici une réclame que nous trouvons dans un journal américain :

« Tous les citoyens de l'Union savent que le président ne brille pas par la distinction et qu'il a toute la tournure d'un portefaix.

» Aujourd'hui les promeneurs ont remarqué que le général Grant avait l'air fort distingué; mais l'explication de ce fait inouï ne s'est pas fait attendre.

» On s'est aperçu tout de suite que le général portait un chapeau du célèbre chapelier J. »

— On écrit de Grosgerau, près de Darmstadt, 9 novembre, au *Journal de Francfort* :

« Les tremblements de terre continuent. Les habitants sont très inquiets. Dans la nuit passée, on a compté 15 secousses. »

GUÉRISON DE LA PHTHISIE **PULMONAIRE**
ET DE LA **Bronchite Chronique**
Traitement nouveau. — Brochure de 186 pages. 8e édition, par le docteur Jules Boyer. — On reçoit cet ouvrage franco en adressant 1 fr. 50 en timbres-poste, au Dr Jules Boyer, 95, Boulevard Magenta, ou à M. Delahaye, *libraire*, 23, place de l'École-de-Médecine, à Paris. 16,677-9425

DENTS DEPUIS 5 FRANCS

Verbrugghe, dentiste
Rue de l'Hospice, 10, Roubaix

Nouveaux dentiers sans ressorts, mastication et prononciation garanties en huit jours.

Tous les jours
Consultations gratuites de midi à deux heures.

M. VERBRUGGHE se rend à domicile et échange les pièces mal faites.

CHAMBRE SYNDICALE
DES
EMPLOYÉS DE LA NOUVEAUTÉ

Emission de 8,000 actions de 500 francs
DES GRANDS MAGASINS
DE NOUVEAUTÉS
DE
L'UNION
SOCIÉTÉ ANONYME
au Capital de : 4 millions de francs

Statuts déposés en l'étude de
Me POTIER DE LA BERTHELIÈRE,
Notaire à Paris.

Conseil d'Administration :

P. DOUVET, président de la Chambre syndicale ;
A. LECLERCQ, vice-président ;
A. ROLLAND, id. ;
BULTEZ, secrétaire ;
ALLEGRE, syndic-trésorier ;
DEVAUZE, — DUPINET, — FORGEOT, GABET, — GUIGNANT, — JARJAT, — JULES LACOMBE, — NAZE, — NICOLLE, SOUPIRON, — VILLAIN, syndics des employés de commerce.

EXPOSÉ

L'*Union des employés de commerce* a pour objet l'exploitation, à Paris, d'un grand magasin de nouveautés, dirigé et administré par les employés en nouveautés grévistes sortant des premières maisons de Paris.

Plusieurs autres établissements du même genre pourront être formés par la suite, au moyen d'une augmentation du capital social.

La pratique des affaires journalières que les employés appelés à diriger le magasin de l'*Union* ont eu pendant des années entières avec la clientèle de leurs maisons respectives, la connaissance approfondie et les relations qu'ils ont su se créer dans cette clientèle, leur assure un succès sans précédent et qu'aucune maison rivale ne saurait atteindre.

Le puissant concours offert par les fabricants et la sympathie que la Chambre syndicale s'est acquise parmi le public sont encore de nouveaux éléments qui viennent contribuer à la réussite certaine de l'entreprise.

Il résulte des calculs basés sur les appréciations les plus rigoureusement exactes que les bénéfices réalisés dès la première année par l'**Union des employés de commerce** s'élèveront tous frais généraux déduits à **1,200,000 francs.**

Conditions de la souscription :

Les actions sont de *500 francs*. **Un intérêt de 6 %** leur est alloué avant tout partage et payé par semestre le **1er mars et le 1er septembre, de chaque année** au siège social.

Lors des émissions futures prévues par les statuts les souscripteurs actuels jouiront du droit de priorité.

VERSEMENTS :

En souscrivant. . . .	50 fr.
A la répartition. . .	75
Le 5 février 1870 . . .	125
Total. . . .	250 fr.

Les autres versements n'auront lieu que sur délibération du Conseil d'administration.

Les souscriptions seront classées jour par jour ; les dernières seront seules réductibles.

La souscription est ouverte du **Mercredi 17 au mercredi 24 novembre inclusivement.**